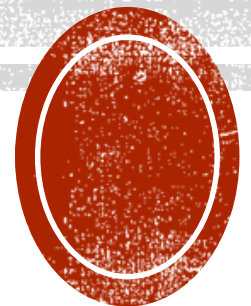




LE RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS ET SUR LA GESTION DU CSE

Le comité social et économique établit, selon des modalités prévues par son règlement intérieur, un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise.

Article L2315-69 du code du travail



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET DE GESTION FINANCIÈRE DE VOTRE C.S.E

Année 2020

TRANSPARENCE DU C.S.E

Chaque année, le Comité Social et Économique établit un rapport présentant des informations qualitatives sur ses activités et sur sa gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité et les salariés de l'entreprise.

Le comité porte à la connaissance des salariés de l'entreprise, par tout moyen, ses comptes annuels.

NOTRE ROLE :

Constitué par une délégation élue du personnel et présidé par le chef d'entreprise, le Comité Social et Économique assure une triple mission :

- ▶ Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts;
- ▶ Assurer ou contrôler la gestion des activités sociales et/ou culturelles;
- ▶ Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

NOUS DISPOSONS DE DIFFERENTS MOYENS :

- ▶ La possibilité de communiquer avec les autres salariés
- ▶ La mise à disposition d'un local;
- ▶ Le droit à une formation spécifique pour les élus et un crédit d'heures de délégation;
- ▶ Un budget de fonctionnement et un budget dédié aux activités sociales et culturelles.

« Le comité social et économique a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. »



AUTOMATISATION DU RAPPORT

Votre rapport annuel se génère automatiquement.

Une première partie présente le rôle et le fonctionnement du CSE.

Ce rapport est porté à la connaissance des salariés de l'entreprise Article L2315-72 du code du travail





Nous contacter

info@happy-compta.fr
Tel. : 0609666661

VOS ELUS

Pour rappel, le 1er tour des élections professionnelles est ouvert à toutes les organisations. Toutefois, cela n'implique pas que les candidats présents sur leurs listes adhèrent à ce syndicat. En effet, les syndicats peuvent présenter tout aussi bien leurs propres adhérents que les salariés non syndiqués ou adhérents d'une autre organisation syndicale;

Au 2e tour les candidatures sont libres. Les listes du 1er tour sont maintenues sauf si les organisations syndicales qui les ont présentées décident de les retirer.

L'OBLIGATION DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Les listes de candidats doivent être composés d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale (dans le collège au sein duquel elles se présentent).

NOMBRE D'ELUS :

Le nombre de membres composant la délégation du personnel du Comité Social et Économique est déterminé en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise.

Dans notre cas, l'effectif de l'entreprise étant d'environ 145 salariés, le nombre d'élu titulaire(s) est de 4 et le nombre d'élus suppléant(s) est de 4 .

NOTRE FONCTIONNEMENT :

La réunion « obligatoire » :

L'entreprise, par l'intermédiaire de son président, organise une fois par mois une réunion. L'ordre du jour de cette réunion est préparé conjointement par le secrétaire du C.S.E et par le président.

Objet de la réunion :

Le C.S.E doit être régulièrement consulté sur un certain nombre de domaines. Par exemple Le Comité Social et Économique (C.S.E) est obligatoirement consulté sur :

- ▶ Les orientations stratégiques de l'entreprise;
- ▶ La situation économique et financière de l'entreprise;
- ▶ La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.
- ▶ L'ensemble des données nécessaires à ces consultations figure dans un outil mis à notre disposition « la base de données économiques et sociales ».



PRÉSENTATION DES ÉLUS

Le rapport intègre automatiquement une présentation des représentants du personnel en reprenant les différentes informations initialement paramétrées dans [Happy-Compta](#).



Information au sujet de l'organisation générale de l'entreprise :

Le C.S.E est « normalement » informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment :

- ▶ Sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs;
- ▶ La modification de son organisation économique ou juridique;
- ▶ Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle;
- ▶ L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail;
- ▶ Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.



Le PV de la réunion du C.S.E :

C'est le secrétaire du C.S.E qui est chargé de rédiger et de faire valider le PV de la réunion. Le PV peut alors être porté à la connaissance des salariés.

Celui-ci est affiché sur les différents panneaux d'affichage à notre disposition, vous pouvez également le recevoir directement sur votre boîte mail (nous communiquer votre demande à l'adresse suivante info@happy-compta.fr).

NOTRE ORGANISATION :

Depuis les ordonnances Macron, Le comité social et économique (C.S.E) remplace les délégués du personnel, les représentants du personnel au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Une instance unique (C.S.E) remplace donc les trois anciennes instances. Chaque élu dispose toujours des compétences des trois anciennes instances. Pour des raisons d'efficacité, nous nous sommes donc réparties les différents rôles.

Chaque élu titulaire dispose d'heure de délégation afin de remplir sa mission. Les élus titulaires peuvent répartir, avec les membres suppléants le crédit d'heures de délégation dont ils disposent.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'ensemble des élus, n'hésitez pas à nous solliciter pendant notre permanence ou directement à partir de nos adresses mails.



PRÉSENTATION DES ÉLUS

Article D2315-38 du code du travail

Le rapport comporte les informations relatives à l'organisation du comité : nombre de sièges légal ou conventionnel, nombre d'élus, et, le cas échéant, effectif de salariés du comité, nombre et nature des commissions du comité, organigramme des services du comité.




Nom	Prénom	Fonction	Status	Organisation syndicale	Contact
Antoinette	Marie	Elus	Suppléant	FO	antoinette.marie@laposte.fr
Berthet	Gerard	Secrétaire adjoint du CSE	Titulaire	CGT	dege.bertheet@yahoo.fr
Desiderati	Bernard	Secrétaire du CSE	Titulaire	CGT	desiderati.bernard@orange.fr
Marc	Caroline	Elus	Suppléant	FO	marc.caroline@laposte.fr
Nallet	Suzanne	Trésorier adjoint du CSE	Titulaire	CFDT	suzanne.nn@laposte.fr
Pascale	Suzanne	Trésorier du CSE	Titulaire	CGT	pascale.suzanne@hotmail.com
Paul	Milo	Elus	Suppléant	CFDT	paul.milo@happy.com
Poncet	Catherine	Elus	Suppléant	FO	poncet.catherine@orange.com

PRÉSENTATION DES ÉLUS

Une présentation qui favorise la communication avec les salariés.

Les informations du rapport sont générées automatiquement à partir des éléments paramétrés dans [Happy-Compta](#).





NOTRE RAPPORT DE GESTION EST CONSTRUIT SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITÉ DES NORMES COMPTABLES.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les liens suivants :

[RÈGLEMENT N° 2015-02 du 2 avril 2015 Relatif aux documents comptables des comités d'entreprise, des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L. 2325-46 du code du travail Note de présentation](#)

[Site de l'autorité des normes comptables](#)

[Sources du code du travail](#)





NOTRE BUDGET :

Le C.S.E est doté :

- ▶ D'un budget de fonctionnement : Le budget de fonctionnement du C.S.E est fixé à 0,20% de la masse salariale brute. Dans notre cas, cela représente 9 046,38 euros pour l'année 2020.
- ▶ D'un budget des activités sociales et culturelles. Le budget des activités sociales et culturelles est fixé par accord d'entreprise. Cela représente pour 2020, la somme de 22 124,46 euros

Les deux budgets sont indépendants, il est impossible par exemple de financer des chèques cinéma avec le budget de fonctionnement.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir le fonctionnement du C.S.E (déplacements, fournitures de bureau, matériel informatique, frais d'abonnement, frais postaux, etc.) et les missions économiques du C.S.E.

La loi a expressément prévu que certaines dépenses sont à la charge du comité. Il s'agit de la formation économique des élus, des frais occasionnés par le recours à certains experts pour l'assister.

INTITULÉ DES DEPENSES	MONTANT
Tâche administratives du C.S.E	677,13 €
Expertises et missions économiques	2 200,00 €
Formation des élus	4 500,00 €
Communication avec le personnel de l'entreprise	562,00 €
Autres dépenses	453,16 €
TOTAL DES DEPENSES	8 392,29 €
Subvention versée par l'employeur	9 046,38 €
Autres produits	580,00 €
TOTAL DES RECETTES	9 626,38 €
SOLDE	1 234,09 €

Le solde est reporté sur l'exercice de l'année suivante.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSE

Le rapport comporte les informations relatives à l'utilisation de la subvention de fonctionnement :

a) Les activités d'expertise et les missions économiques : honoraires des experts rémunérés par le comité, rémunération des salariés du comité, frais de déplacement, frais de documentation ;

b) Les dépenses relatives à la formation économique des élus : frais de formation, de transport et d'hébergement ;

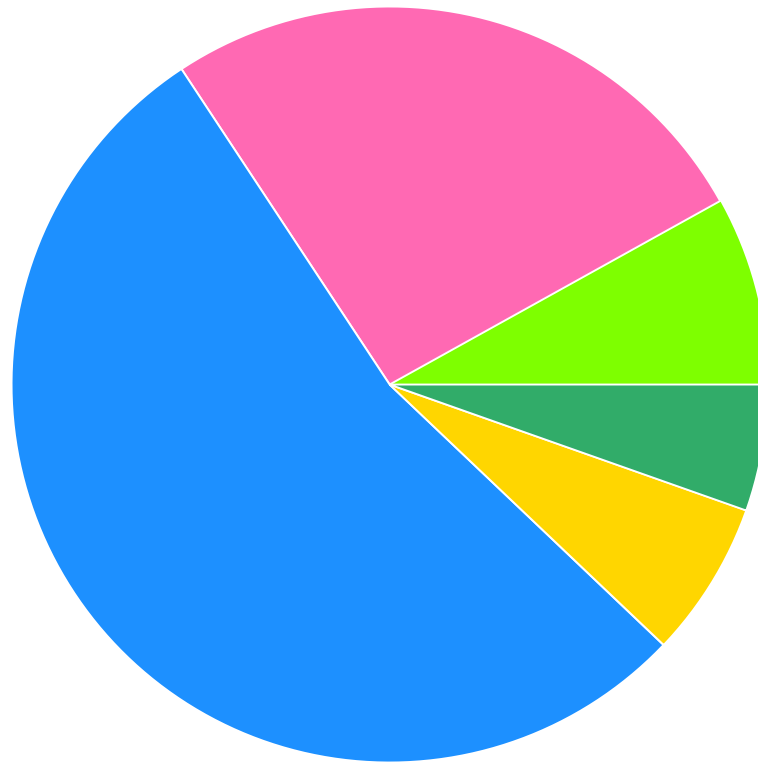
c) Les dépenses de communication avec les salariés de l'entreprise ;

d) Les autres frais de fonctionnement ;

e) Le montant éventuellement versé au comité social et économique central.

Article D2315-38 du code du travail





- Tâches administratives 8,07%
- Expertises et missions économiques 26,21%
- Formation 53,62%
- Communication avec le personnel de l'entreprise 6,70%
- Autres dépenses 5,40%

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSE

Pour faciliter la lecture, des graphiques sont générés automatiquement.



LE BUDGET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DETAILLÉES

INTITULÉ DES DÉPENSES	MONTANT DES DÉPENSES	MONTANT DES RECETTES
Contribution brute de l'employeur	0,00 €	22 124,46 €
Contribution brute de l'employeur	0,00 €	22 124,46 €
Sommes précédemment versées par l'employeur	0,00 €	0,00 €
Remboursement par l'employeur des primes	0,00 €	0,00 €
Subventions obtenues	0,00 €	0,00 €
Dons et legs	0,00 €	0,00 €
Manifestations	0,00 €	60,00 €
Manifestations	0,00 €	60,00 €
Revenus de biens	0,00 €	0,00 €
Autres produits	0,00 €	456,89 €
Titres-restaurant perdus ou périmés	0,00 €	456,89 €
Quote-part de la contribution de	0,00 €	0,00 €

LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES

Le rapport comporte les informations relatives à l'utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles.

Les données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires.

Article D2315-38 du code du travail



Loisirs et fêtes	6 879,00 €	0,00 €
Cadeaux NOEL	5 623,00€	0,00 €
Loisirs et fêtes	1 256,00€	0,00 €
Evenementiel	2 600,00 €	0,00 €
Animation NOEL	800,00 €	0,00 €
Chèques cadeaux ou bon d'achat - Naissance /Adoption	800,00 €	0,00 €
Chèques cadeaux ou bon d'achat - Mariage ou Pacs	1 000,00€	0,00 €
Sports	225,00 €	0,00 €
Participation aux activités sportives	225,00 €	0,00 €
Cultures et voyages	5 000,00 €	0,00 €
Chèques vacances (ANCV)	5 000,00€	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €

LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES

Le rapport comporte les informations relatives à l'utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles.

Les données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires.

Article D2315-38 du code du travail



TOTAL	14 704,00 €	22 641,35 €
-------	-------------	-------------

SOLDE		7 937,35 €
--------------	--	-------------------

Solde du budget des
activités sociales et
culturelles

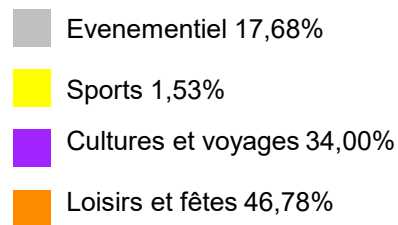
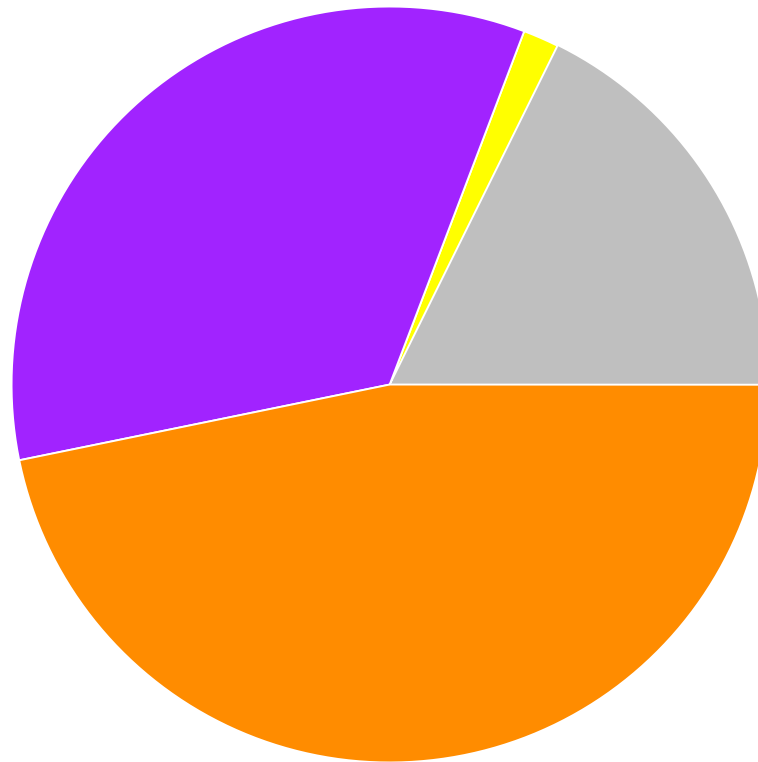
LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES

Le rapport comporte les informations relatives à l'utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles.

Les données afférentes aux diverses prestations proposées au titre des activités et à leurs bénéficiaires.

Article D2315-38 du code du travail





LE BUDGET DES ACTIVITÉS SOCIALES

Pour faciliter la lecture, des graphiques sont générés automatiquement.



ÉTAT DE SYNTHÈSE SIMPLIFIÉ RELATIF À NOTRE PATRIMOINE ET À NOS ENGAGEMENTS :

1. Biens et Placements

Détail	Date d'acquisition	Valeur à la clôture N	Valeur à la clôture N - 1
Terrain			
Immeubles			
Matériel de bureau acquis	15/10/2019	450,00 €	
Immobilisations financières			

2. Billetterie

Stocks de billets	Nombre à la clôture	Prix d'achat
Billetterie		
Bons cadeaux		
Chèques vacances		
Chèques cadeaux de naissance	8	80,00 €
Chèques cadeaux mariages	10	1 000,00 €

LA DESCRIPTION ET L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE

Le rapport comporte les informations relatives à la description et l'évaluation du patrimoine.

Article D2315-38 du code du travail

Dans notre cas, il s'agit d'un PC de bureau et de la billetterie restante au 31 décembre.



3. Créances (sommes dues au comité)

Détails	Valeur à la clôture N	Valeur à la clôture N - 1
Créances participants	1 200,00 €	1 500,00 €
Autres créances		
Avances et acomptes versés (si significatif)		

4. Disponibilités

Détails des comptes	Solde à la clôture N	Solde à la clôture N - 1
Totaux des comptes bancaires		
Fonctionnement	1 234,09 €	
Activités sociales et Culturelles du CSE	7 937,35 €	
Livrets	4 569,00 €	4 269,00 €
Caisses	89,00 €	
SICAV ou autres		

LA DESCRIPTION ET L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE

Le rapport comporte les informations relatives aux engagements en cours et les transactions significatives.

Article D2315-38 du code du travail



5. Emprunts et dettes (sommes à verser par le comité)

Détail	Durée	Engagement initial	Reste dû à la clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Avances octroyées par l'entreprise			
Fournisseurs			
Autres dettes			

6. Suivi de la subvention de fonctionnement et de la contribution reçues de l'employeur

SUIVI DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE LA CONTRIBUTION RECUES DE L'EMPLOYEUR

Subvention de fonctionnement	
Solde N -1	
Montant reçu en N	9 046,38 €
Solde N	1 234,09 €
Contribution pour les activités sociales et culturelles	
Solde N -1	
Montant reçu en N	22 124,46 €
Solde N	7 937,35 €

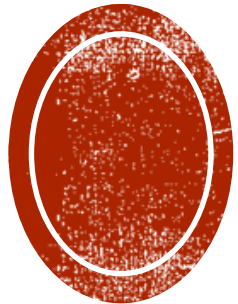
LA DESCRIPTION ET L'ÉVALUATION DU PATRIMOINE

Le rapport comporte les informations relatives aux engagements en cours et les transactions significatives.

[Article D2315-38 du code du travail](#)



POSSIBILITÉ D'ANNEXER DIRECTEMENT :



- Le journal détaillé des dépenses et recettes de l'exercices.
- Les rapprochements bancaires.

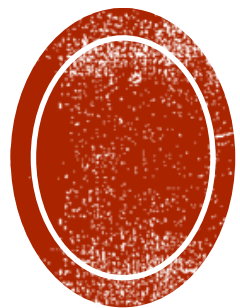
C'est une option de paramétrage à l'édition du rapport.



Annexe : Journal détaillé des dépenses et recettes

N° Pièce comptable	Date	Intitulé	N° chèque	Dépenses	Recettes	Salarié	Compte/ Caisse	Utilisateur
DEFON000001	01/01/2020	Assurance responsabilité civile		580,00€			Fonctionnement	Delgado Christian
REFON000001	02/01/2020	Subvention de fonctionnement 1er semestre			4 523,26€		Fonctionnement	Delgado Christian
REASC000001	02/01/2020	Subvention activités sociales et culturelles 1er semestre			9 562,23€		Activités sociales et Culturelles du CSE	Delgado Christian
000000	15/02/2020	Présentation du CSE au personnel + lunch		562,00€			Fonctionnement	Delgado Christian
REFON000003	15/02/2020	Remboursement assurance responsabilité civile			580,00€		Fonctionnement	Delgado Christian
000000	20/02/2020	Aide à la mise en place des activités sociales et analyse		2 200,00€			Fonctionnement	Delgado Christian
DEASC000001	05/03/2020	Achat chèques vacances (100 * 50)	8956231	5 000,00€			Activités sociales et Culturelles du CSE	Delgado Christian
REASC000003	26/03/2020	Attribution chèques cadeaux naissance			0,00€	Patrick Durilmo	Activités sociales et Culturelles du CSE	Delgado Christian





TESTER GRATUITEMENT HAPPY-COMPTA



Pour toutes informations complémentaires :

Info@happyce.fr

<https://www.happy-compta.fr/>

